

**- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTE -
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DÉLIBÉRATION N° 2021-030

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres :

En exercice : 25

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Date de convocation : 22/11/2021**Date d'affichage :** 02/12/2021

Votants :	20	Pour :	20	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt et un, **le trente novembre**, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis -Vice -Président**

Délégués présents : BERREZ Evelyne, BLEUZE Michel, BRANCHY Isabelle, CAPELLI Célestin, CLOSCAVET Marie-Claire, ETCHEGARAY Josiane, GRAS Françoise, JACQUES Jean-Claude, LUSSIANA Eddy, MOREL Alain, MOREL Denis, PARIS Robert, PANSERI Marianne, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, RUDE Bernard, THERME Rémy.

Excusés : BROCHOIRE Myrtille, CANTALOUBE Daniel, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, MONNERET-LUQUET Jocelyne, SARRAN Jean-Louis.

Excusés ayant donné pouvoir : PROST Philippe à MOREL Denis

Secrétaire de séance : ETCHEGARAY Josiane

Objet : Prix de journée et tarifs de la Résidence autonomie des Lacs.

Rapporteur : MOREL Denis, Vice-Président

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

La délibération du 14 décembre 2020, a fixé les prix de journée et tarifs de la Résidence autonomie des Lacs pour 2021 comme suit :

T1	26,35 €
T1 Bis	29,14 €
T2	35,24 €
TEMPORAIRE	35,24 €
CHARGES	1,23 €
PETIT DEJEUNER	2,88 €
REPAS MIDI + SOUPE DU SOIR	10,20 €
REPAS INVITE	13,90 €

Comme chaque année et conformément à l'article 1^{er} du Décret n°61-9 du 10/01/61 relatif à la comptabilité, au budget, et aux prix de journées de certains établissements publics ou privés, il convient de réviser les tarifs pour l'année 2022 comme suit

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 039-200090801-20211130-D_2021_030-DE

T1	26,61 €
T1 Bis	29,43 €
T2	35,59 €
TEMPORAIRE	35,59 €
CHARGES	1,23 €
PETIT DEJEUNER	2,88 €
REPAS MIDI + SOUPE DU SOIR	10,20 €
REPAS INVITE	13,90 €

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DECIDE

DE FIXER les tarifs tels que mentionnés ci-dessous :

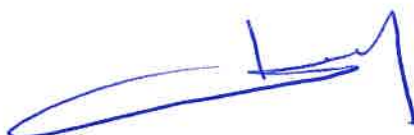
T1	26,61 €
T1 Bis	29,43 €
T2	35,59 €
TEMPORAIRE	35,59 €
CHARGES	1,23 €
PETIT DEJEUNER	2,88 €
REPAS MIDI + SOUPE DU SOIR	10,20 €
REPAS INVITE	13,90 €

DE DIRE que cette révision des tarifs s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2022

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Vice-Président,
Denis MOREL

